



AIX, le 3 avril 2007

## COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 22 MARS 2007

### Ordre du Jour :

#### 1° Intervention de la Direction Générale suite à la demande des membres du CCE lors du CCE Extraordinaire du 16 février 2007 :

**Mr Thierry Bourgeron Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino, représentant le Président Directeur Général du Groupe Casino.**

Mr Bourgeron nous informe que Mr Jambon a quitté l'Entreprise car il était en désaccord avec Mr Jean-Charles Naouri PDG et actionnaire majoritaire du Groupe Casino sur la stratégie de l'entreprise.

Mr Bourgeron dans une formule laconique nous indique qu'il faut arrêter de regarder le passé mais plutôt se projeter vers des perspectives d'avenir. C'est pourquoi Mr Percherel nous dévoilera par la suite son nouveau plan stratégique.

Mr Bourgeron annonce qu'une nouvelle « dynamique commerciale et sociale » va être entreprise. Que Mr Naouri réaffirme sa confiance managériale à Mr Percherel en tant que Directeur Général (en *supprimant par intérim*). Que la volonté de l'actionnaire est de redynamiser et développer la société.

Mr Bourgeron nous informe officiellement qu'à ce jour l'Entreprise n'est plus à vendre.

Mr Bourgeron nous indique que bien sur il y aura toujours des arbitrages économiques du fait de la part de l'actionnaire dans le Groupe, c'est son choix en tant que Patron.

Mr Bourgeron nous indique que ces choix économiques sont parfois cruels pour les salariés et souvent difficiles et que les Organisations Syndicales ne peuvent admettre ces choix, que nous sommes pas toujours d'accord et il faut respecter les avis mais en tant que responsable d'Entreprise les décisions économiques s'imposeront.

Mr Bourgeron exhorte de relancer une dynamique commerciale.

Que dans les prochaines semaines un « Plan stratégique commercial » sera opérationnel.

Que des investissements seront fait (25 chantiers), avec de nouvelles perspectives et moins d'incertitudes pour plus de stabilité ce sera les conditions d'une « Dynamique ».

Mr Bourgeron nous informe que sur le plan social le Groupe va commencer à négocier la mise en place de la GPEC (loi Borloo) pour une mutualisation des emplois et des compétences.

La CFDT est intervenue sur la présentation et la déclinaison des informations présentées par Mr Bourgeron en se félicitant que depuis le début de la restructuration (1997) nous avons pour la 1ere fois de la part du Groupe (décisionnaire) un discours transparent sur une stratégie économique et sociale même si celui ci est direct et cruel.

La CFDT pendant des années avait toujours demandé un discours et une analyse franche sur des choix économiques et sociales pour Casino Cafétéria (Droits d'alerte 2000/2006).

La CFDT a rappelé que dans notre système économique et capitaliste les Organisations Syndicales n'étaient pas là pour faire de la cogestion d'entreprise et que nous n'étions pas présents dans les conseils d'administration, que ces décisions appartenaient au dirigeant mais que notre rôle et notre responsabilité en tant que Syndicat était qu'au niveau social il y ait moins de casse sociale possible dans une restructuration d'entreprise et que notre mission était d'accompagner le volet social pour maintenir l'emploi c'était bien là notre démarche et c'est pour ça que nous avons demandé par la concertation pendant des années un « Accord de méthode » au niveau du Groupe avant l'obligation de la loi GPEC pour préserver et maintenir l'emploi.

La CFDT est revenue sur le départ de Mr Jambon, elle s'est félicitée de l'information en toute franchise de la part de Mr Bourgeron qui nous annonce que Mr Jambon n'était pas parti à la retraite (comme nous l'avait annoncé officiellement notre DRH en CCE extraordinaire le 26 octobre 2006), mais était parti suite à un désaccord avec l'actionnaire comme l'avait affirmé la CFDT lors de ce même CCE et par voie de Tracts. Dont acte.

La CFDT a demandé à Mr Bourgeron quel fût le désaccord avec Mr Naouri ? Etait-ce sur la vente ?

Mr Bourgeron n'a pas voulu nous répondre prétextant une confidentialité de la chose.

### **Présentation du nouveau plan stratégique commercial par Mr Hervé Percherel :**

Mr Percherel nous a indiqué qu'il fallait reconquérir des clients par des nouvelles offres commerciales dans un premier temps, (je ne développerai pas ici le détail pour ne pas mettre nos concurrents à l'affût d'informations commerciales).

Mr Percherel nous a informé qu'une enveloppe d'investissements + 20% sera accordée à l'Entreprise pour redynamiser et étayer ce nouveau plan stratégique.

Des mises en chantiers (25) seront faites pour relancer et consolider nos sites de valeur.

Mr Percherel nous a informé que si ce plan n'était pas mis en œuvre cela pourrait être préjudiciable pour la pérennité de l'entreprise et qu'il fallait lever tous les freins et convaincre certains et qu'il faudra sûrement un peu de temps mais chaque responsable devra être convaincu, sinon ?

Mr Percherel nous a annoncé un projet en étude (confidentialité) d'une offre de forme de restauration (pour des sites moyens) avec un service à table pour répondre à certaines demandes commerciales d'une clientèle actuelle pour l'Entreprise. Ce projet pourra se concrétiser à moyen terme.

**La CFDT a réagi en demandant à Mr Percherel si cette révolution culturelle annoncée s'accompagnerait de plus de services pour nos clients mais notamment avec plus d'heures de fonctionnement pour répondre à un besoin de qualité !**

Mr Percherel nous a répondu que depuis sa prise de fonction et malgré la baisse du CA et des Clients, aucune consigne de sa part n'a été donnée pour réduire les heures sur les établissements.

*Chacun jugera de la véracité de cette réponse sur son établissement.*

**1° Approbation des procès-verbaux du CCE des CCE extraordinaires du 27 octobre 2006 et du 21 Novembre 2006 :**

Le Président demande aux membres si des remarques sont apportées avant approbation sur la rectification demandée par la CFDT.

**La CFDT a annoncé le fait que des rectifications ont été faites mais pas complètement dans les dires et les termes réels lors des deux séances de CCE et que le magnétophone pour le secrétariat servait justement à ça.**

La secrétaire (UNSA) nous a répondu que l'important c'était le sens des interventions qui importait.

**La CFDT a demandé à la secrétaire si elle avait interpellée l'inspection du travail comme elle s'y était engagée le 16 février en CCE sur la normalité légale de la rédaction et la diffusion des P.V. qui devrait être la norme légale.**

Réponse cynique de la secrétaire : « non je ne l'ai pas fait car je n'est pas assez d'heures de délégation »

**Impressionnant ! et sans réaction du Président.**

**VOTE pour approbation du P.V. du 27 octobre 2007**

**15 VOTANTS**

**POUR = 13 (UNSA/ CFTC/CGC/FO/CGT)**

**CONTRE = 0**

**ABSENTION = 2 (CFDT)**

**VOTE pour approbation du P.V. du 21 novembre 2007**

**15 VOTANTS**

**POUR = 13 (UNSA/CFTC/CGC/FO/CGT)**

**CONTRE = 0**

**ABSENTTION = 2 (CFDT)**

**Avis consultatif du CCE sur le projet de fermeture de la cafétéria de Taverny :**

Effectif à ce jour 19 salariés.

**La CFDT a demandé le calendrier de fermeture de la cafétéria de Taverny.**

La DRH nous a répondu que cela serait probablement sur la fin d'année 2007, sans aucune précision !

**AVIS :**

UNSA = ne se prononce en l'état, en attente des propositions de reclassement.

CGT = déclaration, non favorable

CGC = favorable

**CFDT = la CFDT ne peut se prononcer en l'état sans avoir toutes les garanties des offres d'emplois sur des reclassements pour maintenir l'emploi et indique à la DRH qu'elle trouve pas opportun à ce jour de demander un AVIS plusieurs mois en avance ce qui n'a pas de sens.**

CFTC = favorable

FO = défavorable

**Avis consultatif du CCE sur les projets de cession des cafétérias de MONTESSON-MULHOUSE-ROUEN ST SEVER- TOULON LA VALETTE :**

Suite et à la demande de la CFDT, la DRH nous informe que pour les 3 premières cafétérias le calendrier de cession se fera certainement en fin d'année si l'entreprise trouve des acquéreurs. Concernant Toulon la Valette la cession et le transfert des salariés se feront au 1<sup>er</sup> juin 2007.

**AVIS :**

UNSA = favorable / CGT = défavorable/ CGC = favorable / CFTC = favorable / FO = favorable (ça se passe en famille écrit sur leur compte –rendu) *Elle est pas belle la vie !*

**CFDT = Pour les cessions nous ne sommes pas décideurs, avant le transfert et l'application du L.122-12, il faut voir sous quelle forme d'activité commerciale, elles vont être cédées. Par conséquent nous ne trouvons pas opportun de nous prononcer à ce jour pour un AVIS sachant que nous n'avons aucun élément concret.**

**Concernant Toulon La Valette, la CFDT veut bien entendre la DRH qui affirme et nous dit que tous les salariés seraient transférés sur le magasin.**

**Nous avons rappelé à la DRH que nous voulions avoir des engagements et des garanties écrites et non pas simplement des déclarations de bonne intention et qu'à partir de là nous pourrions nous prononcer c'est pourquoi nous voulons un « Accord de méthode » sur le périmètre du Groupe Casino, sachant que Casino Cafétéria et DCF sont deux sociétés juridiquement indépendantes ! UN AVIS NE PEUT ETRE DONNE A CE JOUR.**

**Avis consultatif CCE sur les projets de mise en location gérance franchise des cafétérias de la Chapelle /Erdre et MONTELMAR :**

La DRH nous informe que le calendrier est reporté pour l'instant pour deux mois en attente de candidats.

**La CFDT est intervenue plus particulièrement pour la CAF de Montélimar (élues CFDT) sur le fait que cet établissement passe à la trappe (LGF) car aucune dynamique économique n'a été engagée sur cet établissement.**

**AVIS**

FO / UNSA/CGT/CFTC= défavorable CGC = favorable

**CFDT= nous restons sur notre demande initiale d'avoir un « Accord de méthode » avant de se prononcer sur différents AVIS.**

**Information du CCE sur le retrait de fermeture de la Cafétéria de NARBONNE SM présenté .Information et consultation du CCE sur le projet de mise en location gérance franchise de la Cafétéria de NARBONNE S.M.**

La DRH nous informe du retrait de son projet de fermeture de Narbonne S.M. et de vouloir maintenant la mettre en location gérance franchise.

**Pour la CFDT ce changement de stratégie est probablement dû au lourd bilan social généré avec un effectif de plus de 20 salariés ( souvent anciens et chers) qui se serait terminé par des licenciements économiques vu le peu d' offres valables d'emplois proposés lors de la présentation du dernier PSE. Le projet se fera en fin d'année 2007.**

## AVIS

UNSA/CGT/CFTC/FO = défavorable / CGC = favorable

CFDT = ne se prononce pas, même stratégie sur l'Accord de méthode.

### Information sur le retrait du projet de mise en location gérance franchise de la Cafétéria de TOULOUSE PONT DES DEMOISELLES et Information et consultation du CCE sur le projet de cession de la Cafétéria de TOULOUSE PONT DES DEMOISELLES.

La DRH nous informe du retrait de mise en location gérance franchise et nous indique d'un nouveau projet où DCF avec le supermarché récupérerait les locaux de la cafétéria pour agrandir la surface commerciale du magasin. Sur le volet social l'ensemble des salariés seraient transférés sur le magasin. La mise en œuvre se fera dans le 2ème semestre de 2007.

La CFDT a mis en exergue que ce nouveau projet présenté était positif à contrario de la mise en LGF mais il fallait que la DRH nous apporte tous les engagements et les garanties écrites sur le fait que tous les salariés seraient transférés au supermarché sachant que ce sont des sociétés juridiquement indépendantes et n'ayant pas la même activité commerciale, mais qu'il nous semblait intéressant pour préserver l'emploi d'aller dans ce sens en le concrétisant par un « Accord de méthode ».

## AVIS

UNSA/FO/CGT/CFTC/CGC = favorable

CFDT = nous ne pouvons donner un AVIS sans garantie d'engagements écrits des offres d'emplois, à ce stade l'avis n'est pas opportun.

### Information et consultation du CCE sur le projet de fermeture de la Cafétéria de CLERMONT JAUDE :

La DRH nous informe de cet établissement pour raison économique prétextant que ce site était de plus en plus en difficulté et que sa disposition n'était pas intéressante pour faire venir des clients. La DRH nous informe que les salariés seront transférés sur les autres établissements de la ville de Clermont-Ferrand.

## AVIS

UNSA/CGC/FO/CFTC = favorable CGT = défavorable

CFDT = même position que précédemment.

### Présentation du rapport de gestion pour l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires :

Le rapport nous a été présenté par le DAF Mr Antoine Lavier.

Description du Parc au 31 décembre 2006, soit 215 établissements.

- 185 établissements sont exploités en intégrés ;
- 45 établissements sont exploités en franchise ;
- 20 sous contrat de location gérance ;
- 7 établissements par TOTAL ;
- 18 cafétérias sont en franchise (hors Total et location-gérance) ;
- 1 établissement est exploité sous mandat de gestion : BHV Paris.
- 2 cafétérias sont exploitées par des filiales
- Affiliation 7 établissements dont 6 MONOPRIX et 1 Bar le DUC ;
- 2 établissements CŒUR DE BLE solo ;

Bilan Economique :

**A voir après la présentation à l'Assemblée Générale**

Effectif :

Au 31 décembre 2006, la Société Casino Cafeteria 4802 personnes dont 4011 en équivalent temps plein.

**Désignation de deux membres du CCE qui pourront assister à l'Assemblée Générale de CASINO CAFETERIA SAS, conformément aux dispositions de la loi NRE :**

Mr Christian Bancichlon et Mr René Bau se sont portés candidats

Ils ont été désignés pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires.

**Fin du CCE A 17H 00**

**Le Représentant Syndical National  
Serge Nardelli**

**Copie : Fédération  
Inspection Travail Siège**